

Présentation de l'établissement

La Résidence *Saint Joseph* (EHPAD) est implantée dans un parc verdoyant, au centre de la commune de Chiché, bénéficiant de la proximité des commerces.

Au cœur du bocage, la Résidence se trouve à quelques kilomètres du site principal de l'hôpital Nord Deux-Sèvres, situé à Faye l'Abbesse.



D'une capacité de 60 lits, la Résidence dispose d'une place d'hébergement temporaire, ainsi que de 13 places d'hébergement au sein d'une Unité Protégée, nommée « Les Charmilles ».

La Résidence Saint Joseph est un établissement médico-social relevant de la Fonction Publique Territoriale (Centre Communale d'Action Sociale).

Notre principale mission consiste à proposer et mettre en œuvre un hébergement et des soins de qualité, dans le respect des droits et de la singularité de chaque personne accueillie.

Le maintien de l'autonomie des résidents est le fil conducteur de l'action menée au sein de l'établissement.

L'unité « Les charmilles » est un lieu de vie, qui permet à des personnes atteintes par des troubles cognitifs importants, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et sécurisant, soutenus par des professionnels formés.

Admission

Vous pouvez constituer votre dossier d'admission sur le site ViaTrajectoire, afin de réaliser votre demande d'hébergement au sein la Résidence Saint Joseph. Il vous est également possible de venir retirer un dossier d'inscription, auprès du secrétariat de l'établissement ou auprès de la Mairie de Chiché.

La chambre

Simple ou double (4 chambres), chaque chambre est aménagée dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.



Chaque chambre est dotée d'un lit, d'un chevet et d'un espace de rangement. Chaque résident a la possibilité d'aménager sa chambre (petit mobilier, décoration).

Les repas

Les repas sont pris en commun, dans la salle de restauration.

Pour des raisons de santé ou lors de situations particulières, les repas peuvent être pris en chambre.

Le linge

Le linge de maison est fourni par l'établissement. Le linge personnel de chaque résident est entretenu sur place, par la lingère de l'établissement.

L'ensemble des effets personnels des résidents doivent être identifiés.

Animation et loisirs

Différentes animations et sorties sont proposées par l'animatrice et l'ensemble des professionnels.

La diversité des activités proposées permet de faciliter les échanges, de rompre avec l'isolement et l'ennui, tout en favorisant le bien-être de chacun.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est constitué de représentants des résidents, des familles et du personnel et se réunit 3 fois par an.

Il constitue un espace de participation et de consultation primordial pour la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité.